

# À PROPOS

Syndicat de  
l'enseignement  
des Basses-Laurentides  
*sebl!*

Volume 10 – Numéro 1  
Septembre 2022

## La cloche a sonné

Une nouvelle année commence déjà! Si vous êtes comme moi, vous aurez trouvé que l'été a passé en coup de vent. Comme toute bonne chose a une fin, il faut maintenant reprendre le chemin de l'école. Toute l'équipe du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) vous souhaite un bon retour au travail et une année scolaire des plus agréables. Nous profitons également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants qui sont particulièrement nombreux cette année.

Du côté syndical, l'année scolaire 2022-2023 sera notamment marquée par les négociations. En effet, nous entamerons dès septembre les rencontres dans le but de bâtir notre cahier de demandes pour le renouvellement de notre entente locale. Au national, la remise de nos demandes syndicales se fera à l'automne, suivie du dépôt patronal avant le congé des fêtes, puis la fin de notre convention collective le 31 mars 2023. Nous devrions donc avoir l'occasion de nous voir en assemblée générale quelques fois cette année, la première étant prévue virtuellement le **15 septembre!** Des *À propos Négo* paraîtront afin de vous tenir informés des développements des différentes négociations.

Comme à l'habitude, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes déléguées de votre établissement ou avec le SEBL. Cette année, nous vivons pour une première fois les nouveautés liées à la tâche. Nous serons disponibles pour répondre à vos questions, que ce soit par téléphone ou dans vos établissements. Nous avons hâte de vous voir! Contactez-nous si vous souhaitez que l'on vienne vous rencontrer.

Dominique Sauvé

## Du nouveau dans l'équipe du SEBL

Nous sommes heureux d'accueillir **Dominic Gélineau**, représentant en santé et sécurité pour les enseignantes et enseignants. Il sera le premier répondant pour toutes questions en lien avec la santé et la sécurité (climat, ventilation, incidents, accidents, sécurité des lieux, etc.). Il pourra aussi se déplacer dans les milieux pour inspecter les lieux de travail et signaler des risques pouvant provoquer des lésions. N'hésitez pas à faire appel à lui en appelant au SEBL.



## Équipe SEBL 2022-2023



À l'arrière : Dominic Gélineau, Isabelle Dallaire, Claudine Fournier, France-Dominique Béland et Thierry Lajeunesse.

À l'avant : Christine Myette, Stéphanie Diné, Pascale Vinet, Dominique Sauvé, Julie Meunier, Nathalie Bouyer et Julie Alexandra Yelle.

Absente : Alexandra Hermua

**Bonne année scolaire!**

# Personnes à statut précaire

**Vous êtes suppléante ou suppléant ou vous détenez un contrat à temps partiel? Prenez le temps de consulter cette page, car vous y trouverez de précieux renseignements.**

Lorsque vous détenez un contrat à temps partiel ou à la leçon et que vous désirez faire de la **suppléance** dans votre établissement, on doit faire appel à vous en premier lieu avant de chercher à l'extérieur.

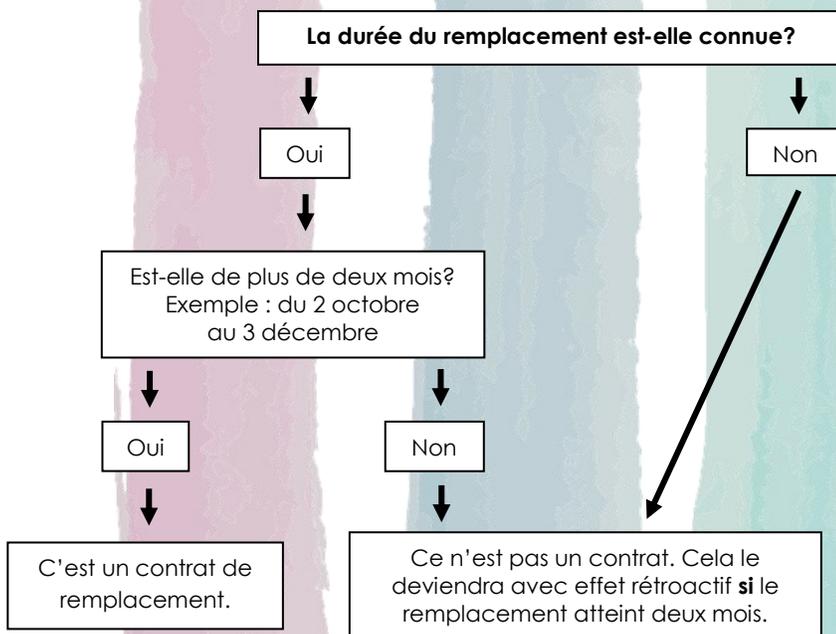
Lorsque vous remplacez une personne pour une durée indéterminée, votre paiement se fera au taux de suppléance pour 20 jours. Après la 20<sup>e</sup> journée de remplacement travaillée au même poste, votre **paie** sera réajustée rétroactivement à votre échelle salariale (au 1/200<sup>e</sup>).

Dès qu'un pourcentage de **tâche devient disponible**, la direction a l'obligation de l'offrir aux personnes dont le pourcentage de tâche à l'intérieur de l'établissement n'a pas atteint 100 % et dont l'horaire est compatible avant de l'offrir à une enseignante ou un enseignant sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel.

**Vous avez travaillé dans un autre centre de services scolaire?** N'oubliez pas de fournir au CSSMI, avant le 1<sup>er</sup> novembre, une attestation d'expérience de votre ancien centre afin que votre échelle salariale soit ajustée, s'il y a lieu.

À toutes les occasions où vous me verrez, c'est que l'on parle de vous, personnes à statut précaire.

## Remplacement : contrat ou pas?



## Critères pour accéder à la liste de priorité\*

- Avoir la qualification légale d'enseigner;
- Avoir travaillé l'équivalent de 66 jours ou plus d'une tâche annuelle à 100 %;
- Avoir réussi l'examen de français;
- Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la direction.

\* Au secondaire, deux autres possibilités s'ajoutent (voir l'alinéa 5-1.14.05 de l'entente locale).

# Comité exécutif de la FAE

Lors du X<sup>e</sup> Congrès de la FAE qui s'est tenu du 27 au 30 juin derniers, les congressistes ont fait entendre leur voix en votant pour la candidate et le candidat de leur choix aux postes de vice-présidence à la vie professionnelle ainsi qu'à celui de vice-présidence à la vie politique. Ce sont donc **Annie Primeau** (Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île) et **Patrick Bydal** (Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais) qui se joignent aux autres membres du nouveau Comité exécutif de la FAE précédemment élus par acclamation. Félicitations!

France-Dominique Béliand



Patrick Bydal, Daniel Gauthier, Mélanie Hubert, Annie Primeau et Benoît Giguère

## Nouveautés concernant la tâche

La rentrée 2022 marque la mise en place des nouveaux paramètres sur la tâche. Il convient désormais de distinguer l'**HORAIRE** de la **TÂCHE**. En effet, les parties ont enfin reconnu le professionnalisme du personnel enseignant en lui accordant une liberté dans l'accomplissement des différentes fonctions de sa tâche. Malgré les modifications de terminologie, il est important de se rappeler qu'il y a peu de changements sur le fond.

**AVANT  
(2021-2022)**

**Tâche éducative (TE)**

**Tâche complémentaire (TC)**

**Temps de nature personnelle (TNP)**

**Journées pédagogiques (JP)**

**APRÈS  
(2022-2023)**

**Tâche éducative (TE)**  
(pas de changement)

**Autres tâches professionnelles (ATP)**  
(Changement dans l'appellation)

Le calcul de ces heures passe d'un modèle hebdomadaire ou par cycle à un modèle annuel. Ainsi, les 5 heures de TNP deviennent 200 heures (5 h X 40 semaines) de travail personnel pour l'année. Nous vous invitons à consulter [le guide sur la tâche](#) produit en collaboration avec la FAE. En résumé :

- Le contrat de travail reconnaît que la tâche se fait sur l'équivalent de 32 heures par semaine desquelles l'enseignante ou l'enseignant peut choisir d'accomplir deux heures de travail personnel au lieu de son choix;
- La direction doit procéder annuellement à une consultation collective au sujet des ATP et du temps prévu pour les réaliser;
- Par la suite, la direction consulte individuellement chaque enseignante et enseignant au sujet de la tâche qu'il désire se voir confier;
- À la suite de cette consultation, la direction remet un horaire à l'enseignante ou l'enseignant sur lequel ne figure que les éléments récurrents, et ce, avant le 15 octobre;
- L'horaire de travail ne comporte que les affectations récurrentes, soit les cours et leçons, l'accueil-déplacement, les surveillances et, le cas échéant, certaines activités étudiantes ou certaines rencontres de concertation. Donc, une rencontre-cycle prévue à chaque semaine peut apparaître à l'horaire, mais pas une rencontre prévue un cycle sur deux;
- Il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments pour l'accomplissement des heures non fixées à l'horaire en respectant un temps moyen de 30 h par semaine à l'école. La direction peut toujours requérir la présence d'une enseignante ou d'un enseignant à un moment précis pour répondre à un besoin ponctuel ou permanent en respectant le préavis de cinq jours pour une modification permanente. Pour un besoin ponctuel, les deux parties devraient convenir d'un moment commun, mais la direction peut imposer ce moment en dernier recours.

À chaque étape de la confection de la tâche, incluant les consultations collective ou individuelle, il est possible de faire appel d'une décision de la direction en s'adressant à Thierry Lajeunesse pour la FGJ ou à Isabelle Dallaire pour l'EDA-FP-EMC.

Isabelle Dallaire, Thierry Lajeunesse et Dominique Sauvé

## Importance du comité-école EHDAA

L'organisation des services à l'école est au cœur de nos conditions d'exercice. Quels services? Pour qui? À quels moments? Où? Comment? Quelles interventions privilégier? Comment prévenir? Toutes ces questions sont traitées au sein du comité-école EHDAA. Et attention! Ce n'est pas un comité consultatif. Ce comité doit faire des recommandations à la direction de l'école sur l'organisation des services en lien avec les besoins du personnel et des élèves qui fréquentent l'établissement. C'est un comité important qui a un lien direct avec le quotidien de vos collègues. Les trois enseignantes ou enseignants faisant partie de ce comité doivent être élus par leurs pairs. Le SEBL est là pour vous soutenir : des **formations** sur les mandats du comité et sur les différentes **mesures budgétaires** sont organisées et offertes à la carte. Cliquez ici pour consulter le [Guide sur le comité-école EHDAA](#).

## Outil de référence - Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières

Ce nouvel [outil](#), produit conjointement par le SEBL et le CSSMI, est un modèle d'accompagnement, étape par étape, dans lequel on retrouve les responsabilités de chacune et chacun. Par exemple, en ce début d'année, on nous rappelle qu'il est important de relire, en équipe-école, le plan de lutte pour contrer la violence.

Aussi, en septembre et octobre, la direction a l'obligation de transmettre les informations sur les élèves à risque et HDAA à chaque enseignante et enseignant pour chacun de ses groupes. Elle doit aussi porter une attention particulière aux groupes ayant un nombre important d'élèves à risque et HDAA afin d'en assurer le suivi et de fournir les services répondant aux besoins.

Pour sa part, l'enseignante ou l'enseignant doit remplir le [formulaire](#) (8-9.07) pour toute demande de services, de reconnaissance ou d'évaluation.

Claudine Fournier

## Retour aux trois étapes

Un retour à la normale se fait enfin sentir! Ainsi, le régime pédagogique reprendra ses allures d'antan, à une exception près. Nous devons donc envoyer une première communication écrite au plus tard le 15 octobre et trois bulletins, soit un par étape.

Seule la pondération des examens ministériels du régime pédagogique modifié sera conservée. Ainsi, la valeur pour une épreuve unique sera de 20 % alors que celle d'une épreuve obligatoire sera de 10 %.

France-Dominique Béland

4

## La vie syndicale, pourquoi pas?

WOW!

### Je veux m'inscrire dans un comité

Vous avez le goût de vous informer sur le plan syndical? Vous aimeriez vous impliquer, mais ne savez pas comment vous y prendre?

Sachez qu'il existe plusieurs comités au sein du SEBL dans lesquels vous pouvez vous impliquer et vous initier au monde syndical. Peu importe le secteur dans lequel vous enseignez, un de ces comités vous convient, c'est certain!

Cliquez [ici](#) pour obtenir la liste complète des comités.

L'élection des membres des comités se tiendra lors de l'assemblée générale du 15 septembre prochain. Inscrivez-vous en grand nombre!

Osez faire le saut! Venez vous impliquer! Nous avons besoin de personnes dynamiques qui ont le goût de faire avancer les choses.



Personnes déléguées 2021-2022

### Moi, je m'implique en tant que personne déléguée!

Le rôle de la personne déléguée dans nos milieux est primordial. Mais cette personne, aussi dynamique qu'elle peut l'être, joue un rôle extrêmement exigeant et a besoin d'être supportée par une équipe de personnes déléguées substitués ainsi que par les autres enseignantes et enseignants de l'établissement. Chacune et chacun peut l'épauler selon ses propres capacités. Il y a plusieurs façons de le faire, à vous de trouver la vôtre.

Plus que jamais, en cette année de mise en œuvre de la nouvelle tâche et des négociations locale et nationale, il sera important que chaque école et chaque centre soit représenté par une personne déléguée. Nous avons besoin d'équipes informées et à l'affût afin de conserver notre solidarité!

Vous hésitez à faire le saut? Sachez qu'une formation est offerte pour les nouvelles personnes déléguées afin de mieux connaître leur rôle et de les outiller. Même si vous débutez, nous sommes là pour vous épauler et vous soutenir.

**Joignez-vous à la grande équipe syndicale du SEBL!**

Isabelle Dallaire

# Bonne retraite!

En ce début d'année scolaire, prenons le temps de féliciter et de remercier les nouvelles personnes retraitées pour toutes ces années consacrées à l'enseignement. Souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

Josée Arseneault  
Gaétan Asselin  
Marlène Asselin  
Martine Aubry  
Richard Beausoleil  
Josée Binette  
Roger Boisclair  
Claude Brunet  
Angèle Boulay  
Anne Caron  
Annick Charlebois  
Paul Chartrand  
Claude Côté  
Louise Couture

Guy Dampousse  
Nathalie Demers  
Robert Demers  
Dominique Doyon  
Sophie Dubé  
Charles Dupras  
Louise Faucher  
France Fortin  
Chantal Frenette  
Pierre Gagnon  
Sophie Giroux  
Diane Griffiths  
Daniel Groulx  
Daniel Haman

Michel Hénuset  
Mireille Imbleau  
Luc Labrie  
François Lambert  
Manon Lamy  
Johanne Lapierre  
Denise L'Arrivée  
Jérôme Jr Lemay  
Michèle Lemay  
Julie Lemieux  
Nathalie Léonard  
Nathalie Lesbats  
Daniel Lévesque  
Sylvie Longpré

Marie-Ève  
Maisonneuve  
Stéphan Ménard  
Lucie Nadeau  
Sonia Ouellette  
Martine Ouvrard  
Colette Paradis  
Monique Pelletier  
Michelle Prévost  
Dominique Racine  
Michèle René  
Sylvie Richer  
André Riopel  
Christian Robitaille

Danielle Robitaille  
Manon Rouleau  
Nathalie Santerre  
Josée Senécal  
Sonia Sorlini  
Sylvie Thommeret  
Christine Tremblay  
Lyse Tremblay  
Nathalie Tremblay  
Denis Turcotte  
Anne-Marie Vallée  
Louise Vincent  
Lysanne Viau

Pascale Vinet



L'ASSOCIATION  
DE PERSONNES  
RETRAITÉES  
DE LA FAE

## Bientôt à la retraite?

Vous songez à prendre votre retraite d'ici le 30 juin 2024? Vous êtes déjà inscrite ou inscrit à un programme de retraite progressive? Des séminaires de planification de la retraite offerts par l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) ont été conçus pour vous! Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez compléter le [formulaire](#) avant le 10 octobre prochain.

Pascale Vinet

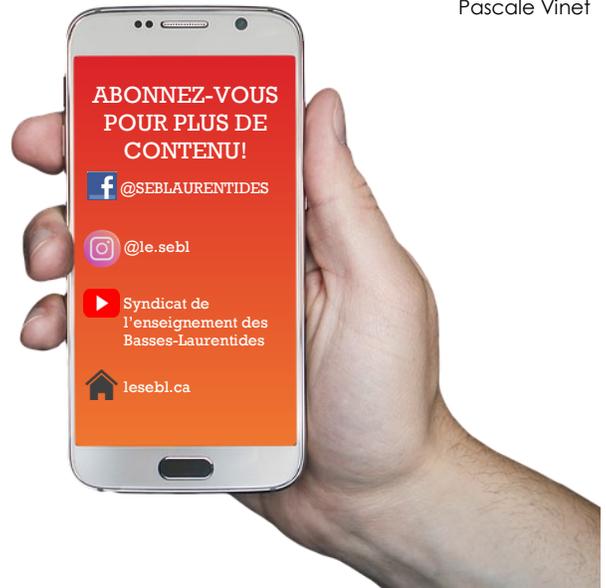
DATES IMPORTANTES

Dates	Événements
8 septembre 2022	Assemblée des personnes déléguées (SEBL)
15 septembre 2022	Assemblée générale (Zoom)
21, 22 et 23 septembre 2022	Conseil fédératif (Laval)
26 septembre 2022	Conseil fédératif de négociation (Laval)
28 septembre 2022	Formation <i>Nouvelles personnes déléguées</i> (SEBL)
5 octobre 2022 16 h	Journée mondiale des enseignants (La Cage - Brasserie sportive, Boisbriand)

## Présidence d'assemblée

Le SEBL est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants qui aimeraient s'impliquer lors des assemblées syndicales. Si la présidence d'assemblée vous intéresse, nous vous invitons à écrire à [pascale.vinet@lesebl.ca](mailto:pascale.vinet@lesebl.ca). Une formation sera offerte à toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt!

Pascale Vinet



## Concours héros

Bonne nouvelle! Le concours héros pour tous les secteurs ainsi que *La grande rédaction* pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires sont de retour avec pour thème : **Je parle, tu parles, on s'entend**

L'information et les règlements pour les deux concours sont disponibles sur [la page Internet réservée au mouvement héros](#). Vous y trouverez aussi les critères de sélection et une grande variété d'exemples de projets à réaliser avec les jeunes. Ne manquez pas une belle occasion de gagner un prix pouvant aller jusqu'à 300 \$!

Isabelle Dallaire

**Coordonnées**  
4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7  
Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615  
Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Courriel : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)  
[www.facebook.com/seblarentides](https://www.facebook.com/seblarentides)